



Wallonie

Commune de La Louvière

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur ALAFANDY Mohamad demeurant à Rue de la Discipline 65 à 6060 Gilly

Le terrain concerné est situé à Rue de la Loi 50 à 7100 La Louvière et cadastré La Louvière (2) section D n° 33Z15

Le projet consiste en Régularisation d'un permis existant consistant en la création d'un rez commercial et de 2 logements et présente les caractéristiques suivantes (2)

**La demande nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40 car le projet s'écarte de l'article 14 du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) en ce qui concerne le point :**

- 3.14-2) "Gabarit des bâtiments" en ce qui concerne la hauteur sous corniche qui ne respecte pas le gabarit dominant de la rue (la rue présente en grande majorité des gabarit rez+2+combles, alors que le projet propose un gabarit rez+3).**

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h, le vendredi de 8h30 à 12h30 auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière.

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès de (4) Mr ROLAND téléphone 064/27 79 59 , dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale, 1 - auprès du Développement territorial.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/09/20 au 16/09/20 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale, 1 à La Louvière
- (5) par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@lalouviere.be**